



**Décision 2024 – 37**  
**Prestation d'animation de l'Association COWPROD&CIE sur la Foire Commerciale d'Auchel les 07 et 08 septembre 2024**

**Le Maire,**

**Vu** les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

**Vu** le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

**Vu** la délibération n°23 du 23 décembre 2023 portant approbation du programme des animations pour l'année 2024 et tout particulièrement la prise en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de la foire commerciale se déroulant les 6,7 et 8 septembre 2024,

**Considérant** le recours à différents prestataires pour animer cet évènement,

**Considérant** la proposition de l'Association COWPROD&CIE, représentée par Madame Véronique MARCHE, dont le siège social est situé 93 allée de la Clairefontaine à WICRES (59134), pour 2 représentations d'un spectacle de fauconnerie « Gandhor, Mestre Fauconnier ! » prévues les samedi 7 et dimanche 08 septembre 2024 sur la place André Mancey à Auchel, pour un montant de 5 160 €HT, soit un montant de 5 443,80 €TTC,

**Décide** de signer le contrat de prestation d'animation avec l'Association COWPROD&CIE, représentée par Madame Véronique MARCHE, dont le siège social est situé 93 allée de la Clairefontaine à WICRES (59134), et de le signer pour un montant s'élevant à 5 160 €HT, soit un montant de 5 443,80 €TTC,

**Le Maire** de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.